



## Conflit vacances d'été - garde alternée

Par **Ty**, le **20/01/2020** à **11:39**

Bonjour,

Jugement du divorce prononcé en juin 2011, garde alternée 1 semaine sur 2, période vacances scolaires une semaine chacun, vacances d'été **juillet chez la mère, août chez le père.**

Situation familiale, 2 enfants de 19 ans (plus concerné par la garde alternée) et de 15 ans.

Mon ex-épouse a refait sa vie et a eu un enfant avec son nouveau compagnon, elle souhaite plus ou moins m'imposer mes vacances d'été en juillet sous prétexte qu'elle ne peut pas faire garder son enfant en août et qu'ils ont réservé leur séjour pour les vacances. A savoir que depuis 2011 le problème ne s'était jamais posé.

Or, pour des raisons professionnelles je ne peux pas prendre de congés en juillet.

Pour essayer de satisfaire tout le monde, je lui ai proposé de partager les vacances d'août, la première quinzaine avec moi et la seconde avec elle. Ce qu'elle refuse catégoriquement sous prétexte que l'on peut alterner 1 année sur 2.

Quel recours puis-je avoir dans l'éventualité où elle pourrait décider de prendre notre fils en vacances au mois d'août ?

Avec mes remerciements

Par **jodelariege**, le **20/01/2020** à **12:24**

bonjour

les jugements de JAF sont toujours à l'avantage de l'entente amiable...

**cependant** si il n'y a pas d'entente amiable il faut s'en tenir strictement au jugement donc si vous avez vos enfants en aout vous gardez vos enfants en aout et madame se débrouille avec ses propres vacances

si il est écrit que vous pouvez alterner , "pouvez" veut dire possibilité pas obligation sauf si il est écrit "changement de vacances chaque année..."

tenez vous en au jugement...

Par **Ty**, le **20/01/2020** à **12:30**

Merci pour votre réponse claire, mais je tiens à préciser que c'est mon ex-épouse qui a décrété la possibilité d'une alternance pour les vacances d'été, mais aucune mention dans ce sens dans le jugement du divorce.

Par **jodelariege**, le **20/01/2020** à **12:57**

si il n'y a aucune mention d'alternance dans le jugement du divorce vous vous en tenez strictement aux écrits du jugement

chacun connait les dates des vacances bien longtemps à l'avance et a le temps de s'organiser.....après cela devient vite la pagaille ... surtout quand d'autres enfants et d'autres parents apparaissent...